



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Karaté aux JO de Paris 2024

Question écrite n° 27012

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur l'absence du karaté du programme des jeux Olympiques de Paris 2024. La Fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA) compte plus de 250 000 licenciés à travers le pays. La France fait d'ailleurs partie des meilleures nations au monde et compte de nombreux champions, masculins et féminins, dans ses rangs. La décision du COJO de ne pas retenir le karaté comme discipline additionnelle aux jeux Olympiques représente donc une grande déception, d'autant que le karaté fait partie des disciplines additionnelles retenues aux jeux Olympiques de 2020 au Japon. Ce sport n'aura donc même pas eu l'opportunité de faire ses preuves à Tokyo avant qu'une décision soit prise pour les jeux Olympiques de Paris. Pour l'instant, seuls quatre sports sont envisagés par le comité organisateur français. Elle lui demande donc s'il pourrait être envisagé, malgré la clôture de la procédure d'inscription sur liste de sports additionnels, de reconsidérer la décision prise et d'étudier l'intégration du karaté sur cette liste additionnelle.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27012

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1411

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1759